



## TOUT SAVOIR SUR LE LABEL BONUS RÉPAR SPORT & CYCLE

Ce label a été créé par les acteurs de la filière Sport et Loisirs dans le cadre de la loi AGECE (loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire).

Il rassemble les réparateurs engagés dans une dynamique d'économie circulaire et incite le consommateur à prolonger la durée de vie de son équipement hors garantie, par la réparation et via un bonus financier.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

#### 1 JE VEUX ÊTRE LABELLISÉ

##### À VÉRIFIER AVANT TOUT

Mon fournisseur me facture :

- Depuis l'étranger, je dois adhérer à EcoLogic
- Depuis la France, je vérifie son IDU (numéro de référence pour les producteurs, metteurs sur le marché)

Je crée mon compte sur la plateforme : [asl.demande-label-bonusrepar.fr](https://asl.demande-label-bonusrepar.fr)

- Je remplis le formulaire et joins les documents demandés
- Je règle les frais de dossier (140 € HT pour 3 ans, soit moins de 50 € HT par an)
- Je reçois la décision de labellisation sous 5 jours ouvrés.

#### MONTANT DES BONUS

##### CYCLE - CATÉGORIE 1

**15 € de bonus**  
dès 65 € TTC de réparation

**30 € de bonus**  
dès 120 € TTC de réparation

##### AUTRES ASL - CATEGORIE 2

**10 € de bonus**  
dès 40 € TTC de réparation

#### LES ATOUTS DU LABEL

##### BON pour le réparateur

► Mon savoir-faire est reconnu,  
je profite d'une meilleure visibilité

##### BON pour le consommateur

► J'encourage son geste de réparation

##### BON pour la planète

► Un réel engagement environnemental

## LES CLIENTS BÉNÉFICIENT DU SOUTIEN POUR LEUR RÉPARATION\*

- Vélo Ville
- Vélo Route
- Vélo Tout Chemin (VTC)
- Vélo pliant
- Vélo Tout Terrain (VTT)
- Vélo BMX
- Tandem
- Monoroue
- Vélo à assistance électrique
- Vélo cargo
- Longtail
- Trottinette
- Roller
- Patin à roulette
- SkateBoard
- Sac à dos
- Combinaison en néoprène
- Stand up paddle (ex : rotomoulés ou thermoformés ; gonflables (drop stitch) ; en fibre de verre)
- Kayak (ex : rotomoulés ou thermoformés ; gonflables (drop stitch) ; en fibre de verre)
- Chaussons d'escalade
- Couverture pour chevaux
- Équipement de sellerie d'équitation (selles, autres harnachements de type filet, sangle...)
- Tentes, bivouacs, tentes de pêche

\*Est exclu du soutien, le remplacement des batteries

## 2 JE FAIS BÉNÉFICIER MON CLIENT DU BONUS

- Le consommateur pré-remplit une demande de bonus en ligne (je peux aussi la saisir moi-même), je vérifie l'éligibilité de la réparation
- Je répare l'équipement
- Je facture mon client en déduisant le bonus de la facture\*
- Je demande le remboursement du bonus sur la plateforme : [asl.reparateur-bonusrepar.fr](https://asl.reparateur-bonusrepar.fr)
- Je suis remboursé sous 15 jours

### JE DEMANDE MON REMBOURSEMENT EN 3 MINUTES

\* Pour les enseignes, possibilité d'API et d'inscription centralisée



**FLASHEZ POUR  
EN SAVOIR PLUS**

